



Le Poulpe

BULLETIN DE LIAISON DE LA SEPANSO GIRONDE



Les Nouvelles

Edito

Notre forêt a été gravement touchée - la deuxième fois en moins de 10 ans - par l'ouragan Klaus.

La viabilité économique de cette forêt cultivée, est fragilisée, et son avenir incertain.

Si les parcelles forestières devaient ne pas être effectivement remplacées, va-t-on voir se développer des cultures céréalières sur d'immenses surfaces, pour une nouvelle Beauce du Sud ? Des champs énormes de panneaux photovoltaïques, vont-ils se développer à perte de vue ?

Au-delà de son poids économique important, ce massif forestier assure de nombreuses fonctions non marchandes (écologique, touristique, climatique...), qui ne sont pas rémunérées.

Tel est son rôle dans la régulation du cycle de l'eau ou celui du carbone.

L'adaptation et la sauvegarde de la forêt constituent le premier enjeu de la Gironde, en terme de lutte contre le réchauffement climatique, loin devant les autres mesures du Plan Climat.

Dépassant largement le cadre économique de la filière sylvicole, cette sauvegarde relève aussi de l'intérêt général.

Convaincue que le bois est un matériau d'avenir, la SEPANSO apportera son expertise à la reconstitution durable du massif forestier meurtri.

D. DELESTRE



Artificialisation des sols

L'artificialisation des sols s'accroît en France et en Gironde.

Ainsi 82 000 hectares d'espaces naturels et agricoles ont été artificialisés sur le territoire national entre 2000 et 2006.

Principaux responsables : les zones commerciales et leurs immenses parkings, les infrastructures de transport (autoroutes, lignes ferroviaires à grande vitesse), les parcs logistiques, sans oublier les fermes solaires.

Parmi les nombreuses conséquences sur l'environnement : destruction des habitats naturels, imperméabilisation des sols amplifiant les risques d'inondations.

A l'occasion de la révision en cours des schémas de cohérence territoriale (SCOT) en Gironde, la SEPANSO entend bien limiter cette consommation des territoires naturels, notamment dans tous les secteurs sensibles.

D.D.

Épandage des boues de stations d'épuration

Des adhérents de la SEPANSO et des Associations locales s'inquiètent à juste titre de l'épandage sur des propriétés agricoles (dans 22 communes en bordure de la Dordogne, de la Gironde et dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne), de déchets et d'un effluent provenant de la SEDE sur le domaine du POT AU PIN à CESTAS, élaborées à partir de boues de stations d'épuration (STEP) mélangées à d'autres produits d'origines diverses.

Concernant les boues de STEP, il est utile de rappeler qu'elles peuvent légalement : soit conserver leur statut de déchet, soit être transformées en matières fertilisantes ou supports de culture. Dans tous les cas, déchets et produits de transformation ne doivent présenter aucun danger pour les sols qui les reçoivent.

- Dans le cas où elles gardent leur statut de déchet, la responsabilité du producteur de déchets est engagée jusqu'à sa destination finale (épandage) ainsi que sur les atteintes éventuelles au milieu (qualité du sol récepteur). Ces boues sont soumises à un plan d'épandage obligatoire. En l'occurrence, elles doivent avoir subi des traitements permettant de réduire leur pouvoir fermentescible et les risques liés à leur utilisation. L'épandage des graisses, matières de curage non traitées, effluents et boues non conformes à la réglementation est interdit.

- Dans le cas où les boues sont transformées en matières fertilisantes, la responsabilité du producteur de déchet s'arrête au moment de la mise sur le marché du produit. Ces produits ainsi obtenus (engrais, amendements organiques ou amendements calcique et/ou magnésien), sont soumis à homologation par le Ministère de l'Agriculture ou doivent être conformes à la norme NF U 44-095 (mai 2002). *Leur utilisation est interdite en Agriculture Biologique (AB).*

Il faut savoir également que cette réglementation a ses limites et que certains paramètres (phytosanitaires, résidus médicamenteux, hormones, ...) ne sont pas pris en compte dans l'établissement des normes.

Concernant les produits et l'effluent provenant de la SEDE, la SEPANSO Gironde avec l'aide de son comité d'experts examine attentivement leur conformité au regard de la législation en cours. Le Collectif Déchets Girondin a demandé une entrevue au Préfet afin de lui soumettre ces problèmes et nous tiendrons nos adhérents informés.

Il n'est pas question de demander l'interdiction de ce type d'épandage tout à fait justifié à la condition qu'il soit rigoureusement contrôlé et conforme à des normes judicieusement établies.

C.G. et T.A.

SCOT des Lacs Médocains : nos adhérents nous écrivent

L'Association pour l'Environnement et la Défense de Carcans Maubuisson (AEDCM) nous a fait remarquer, avec juste raison, que nous ne parlions pas du SCOT des lacs médocains, pourtant bien avancé. Cette information nous avait échappé et nous n'avons en effet, pas plus que les associations locales, été invités à participer à l'élaboration de ce SCOT.

Il faut savoir que les Collectivités Locales en charge de ces SCOT ne sont pas obligées de nous associer à leur démarche. Elles ont cependant tout intérêt à le faire si nous en faisons la demande et si elles veulent obtenir un consensus aussi large que possible. Nous recommandons donc à toutes les associations locales, concernées par un secteur pour lequel un SCOT est en cours d'élaboration, d'adresser un courrier au président du Comité de Pilotage pour demander à participer à l'élaboration de ce document. Il convient également de demander la transmission de tous les documents présentés en ateliers, le plus simple étant qu'ils soient mis en ligne.

Concernant chacun de ces SCOT, il faudra effectivement veiller à ce qu'il ne se réduise pas à un cadre suffisamment général et peu contraignant pour être à même de tolérer tous les abus en matière d'urbanisation et d'infrastructures routières.

C.G.



Les opposants aux LGV relancent la mobilisation

SAINI-MICHEL-DE-RIEUFRET
Une réunion des « antis » fait le point sur le dossier, trois ans après l'enquête publique

AXELLE MAQUIN-ROY
a.maquinroy@sudouest.com

Comme à Saint-Léger-de-Balsan il y a une semaine, salle comble, et plus encore, jeudi soir à Saint-Michel-de-Rieufret où, à l'invitation de la commune, les associations de défense de l'environnement ont présenté le dossier des lignes grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, infirmé l'argumentation de Réseau ferré de France (RFF), fait valoir leur position et les actions à mener alors que le dossier est re-



Denise Cassou (LEA), Philippe Barbedienne (Sepanso) et Charbonneau (LGPE) détaillent les enjeux du dossier.

croissance des autres modes de transport ».

Le fret : variable

3 Le financement : plus cher que prévu

Dans un contexte de croissance du coût de ce

L'indéniable impact environnemental

4 L'indéniable impact environnemental

« Pour nous la ligne Bordeaux-Toulouse n'est pas pertinente ». Philippe Barbedienne, pour la Sepanso pose d'emblée le débat. S'agissant de la ligne Bordeaux-Espagne, le directeur estime « moins perturbant de suivre la voie existante. D'autant que le Sud-Gironde ne veut pas d'une ligne nouvelle et qu'Arcachon la voulait ». L'option 3 d'une nouvelle ligne apparaît d'autant plus incongrue qu'elle « serait une nouvelle saignée dans le milieu naturel ». Fervent opposant à l'A 65, la Sepanso développe les mêmes arguments de « destruction de l'habitat faunistique et du déplacement des espèces,

trophique prêt », avec atténuation bouleversée ».

vue de détail.

Le report modal

LA DÉPÊCHE
du Bassin

n° 671 - Du 26 mars au 1er avril

CET D'AUDENGE

Avis de pollution en sous-sol pour deux associations

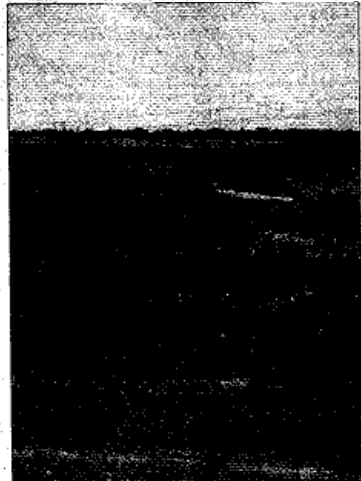
En obtenant un rapport sur la qualité des eaux de la nappe phréatique sous le CET d'Audenge, deux associations s'inquiètent de taux d'ammonium et de manganèse anormalement élevés.

semaines, les deux associations basent leurs inquiétudes sur les chiffres que la DRIRE Aquitaine a recensés sur la période 1998-2008. Données en ammonium et manganèse qui dépassent jusqu'à quarante fois les seuils maximaux de la classe 3, définie par l'Agence de l'eau. Même s'ils ne sont pas toxiques à proprement parler, l'ammonium et le manganèse sont en revanche deux marqueurs de pollution. « De tels résultats sont considérés par l'Agence de l'eau comme « inaptes à la plupart des usages et pouvant constituer une menace pour la santé publique et l'en-

L'ammonium et le manganèse dépassent jusqu'à quarante fois le seuil établi par l'Agence de l'eau, sur l'une des zones du CET d'Audenge, selon deux associations.

les deux associations insistent sur le risque sanitaire. Elles souhaitent qu'un suivi médical des habitants puisse être possible, ainsi que la mise en place d'urgence d'une étude épidémiologique. Une sorte de principe de précaution en somme.

Interrogé le 24 mars, le sous-préfet Philippe Ramon a assuré qu'une solution financière se dessinait. « Un accord de principe a été trouvé en début de semaine, avec toutes les collectivités locales du Bassin et du Val de l'Eyre, sur la participation financière aux travaux de traitement des lixiviats et biogaz. Nous connaissons le montant exact de ce



chantier dans les prochains jours ». Avant d'envisager les pistes de réhabilitation du site d'Audenge, le sous-préfet annonce que l'urgence réside dans la mise en sécurité du site et la résolution de sa nuisance olfactive.

[Alexis BLAD]

Fermé depuis le 31 décembre 2007, le centre d'enfouissement technique (CET) d'Audenge continue de garder une porte grande ouverte aux questions. À commencer par celles que se posent les associations Vigidécharges Audenge-Marcheprime et la Sepanso. Avant d'émettre des conclusions liées à celles du bureau Antea, chargé de l'étude complète du CET et qui devraient intervenir dans quelques

Fermé depuis le 31 décembre 2007, le centre d'enfouissement technique (CET) d'Audenge continue de garder une porte grande ouverte aux questions. À commencer par celles que se posent les associations Vigidécharges Audenge-Marcheprime et la Sepanso. Avant d'émettre des conclusions liées à celles du bureau Antea, chargé de l'étude complète du CET et qui devraient intervenir dans quelques

La vie des Réserves Naturelles

RN Bruges (réservations animation.sep@wanadoo.fr ou 05 56 57 09 89)

Visites guidées de 9 h 30 à 12 h (gratuit) : Dimanches 3 mai, 14 juin, 5 et 26 juillet.

Sorties thématiques :

Journées Aquitaine Nature organisées par la région Aquitaine (gratuit)

- Mercredi 13 mai de 10 h à 18 h : observation de la vie des étangs à partir des observatoires
- Samedi 16 mai de 9 h 30 à 12 h : initiation aux chants d'oiseaux
- Dimanche 17 mai de 9 h 30 à 12 h : à la rencontre des grands échassiers nicheurs (Hérons, Cigognes....)

Randonnée sur la RN et le Bois de Bordeaux, 9 h 30 à 16 h (gratuit) : diversité et complémentarité des paysages, choix d'une gestion favorable à la biodiversité

Favoriser les auxiliaires du jardinier, 9 h 30 à 12 h (2 €, gratuit pour enfants de moins de 12 ans) : présentation des aménagements réalisés par les enfants du Centre de Loisirs de Bruges

Journée de formation : Samedi 2 mai (gratuit) : formation des bénévoles à l'accueil du public

Chantiers Nature : 9 h 30 à 12 h (gratuit)

- Samedi 13 juin : l'Erable à feuilles de Frêne (programme pour limiter l'extension de cette espèce d'Amérique du Nord.
- Samedi 4 juillet ; arrachage de la Jussie qui prolifère dans les étangs et fossés.

RN Cousseau

(Réservations Offices de Tourisme : OT Lacanau 05 56 03 21 01 ou OT Carcans 05 56 03 34 94)

Visites guidées de 9 h 30 à 12 h 30 (gratuit) :

- Dimanches 3 et 17 mai, 7, 14 et 28 juin, 5, 19 et 26 juillet, lundi 29 juin et tous les lundis et mardis de juillet (réservations OT Lacanau)
- Mercredis 6 et 27 mai, 3 et 10 juin, tous les mercredis et jeudis de juillet sauf jeudi 30 (réservations OT Carcans)

Sorties thématiques (réservations OT Carcans) : **Journées Aquitaine nature**

- Samedi 16 mai de 14 h à 17 h (gratuit, sans réservation) : découverte de la nouvelle exposition de plein air et sentier d'interprétation botanique rénové.
- Dimanche 17 mai de 14 h à 17 h (gratuit) : visite guidée jalonnée de petits ateliers de lecture de paysage à travers le dessin, l'écriture et la parole.

Chantiers nature : **Un coup de pinceau écolo**, mercredi 17 juin de 14 h à 17 h (aide à l'application de traitements sur le nouveau parc de contention destiné aux vaches de race marine)

RN Arguin (Réservations : Réserve Naturelle 05 56 91 33 65)

- Dimanches 24 mai et 7 juin de 9 h 30 à 16 h (18 € / 14€ pour demandeurs d'emploi, étudiants, enfants de moins de 12 ans) : balade de 3 km pour découvrir la nature sur le banc d'Arguin.

Les rendez-vous de la SEPANSO ont toujours lieu le 1er jeudi de chaque mois à 18 heures à la Maison de la Nature, 3 rue de Tauzia.

Nous y accueillons tous les adhérents qui souhaitent s'informer et nous informer.

Lors des dernières réunions nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles qui souhaitent s'investir dans l'un des nombreux domaines auxquels nous sommes forcés de nous intéresser. *Venez nombreux*

Vous trouverez, sur le site Internet de la SEPANSO, toutes les informations sur la vie des Réserves Naturelles, ainsi que les sorties nature de la SEPANSO et les informations liées à celles-ci : www.sepanso.org

Adresse du Poulpe : lepoulpe.sep@wanadoo.fr

N'hésitez pas à transmettre votre adresse électronique à la SEPANSO. Ainsi Le Poulpe deviendra électronique et donc plus écologique.

SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75

www.sepanso.org

email : sepanso.fed@wanadoo.fr

